

Demande d'autorisation spéciale Cultures maraîchères

INFORMATIONS DE BASE

Nom de l'exploitation

Nom et prénom de l'exploitant

Adresse

NPA/Lieu

Téléphone

E-mail

PARCELLE(S) CONCERNÉES(S)

Commune

N° de parcelles

Surface traitée en ha

Culture à traiter

Organisme nuisible visé

La demande est valable pour la culture en cours (de la mise en place à la récolte).

RAISON DE LA DEMANDE

Pour les usages mentionnés dans l'Annexe1, point 6.1.2 de l'Ordonnance sur les paiements directs, une autorisation spéciale n'est pas nécessaire.

- ☐ Seuil de lutte en vigueur dépassé
- ☐ Données de monitoring des cantons et/ou d'Agroscope indiquent un danger pour la culture (s'il n'y a pas de seuil de lutte)
- ☐ Présence de ravageur ou de symptômes de dégâts (s'il n'y a pas de seuil de lutte) sur la culture (photo ou autres justification à joindre)
- ☐ Les organismes utiles ou les produits phytosanitaires autorisés dans les PER qui ont été utilisés au préalable ont eu une efficacité insuffisante sur le ou les organismes nuisibles du tableau 3 de la directive « Instructions pour l'octroi d'autorisations spéciales pour l'utilisation de PPH dans le cadre des PER ».

INFORMATION SUR LE PRODUIT

Nom commercial
N° W
Quantité/ha
Date d'application prévue
Organisme utile ou produit
phytosanitaire utilisé préalablement
avec efficacité insuffisante

Le demandeur atteste que les informations fournies sont exactes.

Nom, Prénom
Date
Signature

À renvoyer par mail à sca-oca@admin.vs.ch

DÉCISION

- ☐ Autorisation spéciale refusée
- ☐ Autorisation spéciale accordée pour
- ☐ Parcelle(s)
 - ☐ Surface traitée
 - ☐ Produit
 - ☐ Conditions particulières

DÉCIDEUR

Nom, prénom
Lieu et date
Signature

Cette autorisation spéciale doit être conservée et présentée en cas de contrôle.